



Un nouveau syndicat chez PSA...

...des nouvelles idées !

Élections DP CE, le 5 décembre *je vote*
UNSA

Pour choisir des élus constructifs et compétents

Les candidats UNSA-PSA sont :

- dynamiques et motivés
- combatifs, disponibles et fiables
- respectueux, ne sont pas là pour eux mais bien pour vous

Pour être défendu pour faire valoir mes droits

Les candidats UNSA-PSA :

- exerceront leur expertise pour analyser les projets de la direction (réorganisations, déménagements,...)
- vérifieront la pertinence des projets au regard des métiers et de l'organisation du travail

Pour des élu(e)s au service des salarié(e)s

Les candidats CE et DP UNSA-PSA :

- formuleront des propositions d'amélioration permettant à la fois un meilleur confort de travail et de meilleurs résultats
- vérifieront le respect strict des droits des personnels
- proposeront un CE équitable et performant



**Donnez les moyens aux candidats UNSA-PSA de vous défendre :
Plus nous aurons d'élus, mieux nous pourrons faire valoir vos droits !**

Notre choix c'est l'UNSA



Adeline Pilard Arnaud Gossuin Brice Vuibert Catherine Breton Charly Decareaux Denis Bouton Kaci Djadel Dominique D'Orchymont Dominique Dumoitier Eric Maquin Erick Noizet Fabien Marcuzzi Fabrice Verita



Franck Jacquemain Franck Masson Gauthier Alexandre Gilles François Jean-Brice Humbert Jean-Claude Le Borgne Jean-Loup Many Jean-Pierre Cervellera Jean-Yves Schmit Jérôme Boulanger Jérôme Laurencig Jean-Pierre Cornil Laurence Othelet



Laurent Tonnelier Lionel Mathieu Marc Tinant Mickael Henryon Mohamed Bahassou Olivier Beudoir Pascal Baudemont Pascal Fricot Pascal Goupy Patrick Fortier Patrick Lucy Philippe Lemaire Philippe Notte



Sébastien Charles Sébastien Dervaux Stéphane Loret Thierry Poulfort Thierry Schmitt William Marche Xavier Becquet Yannick Bonna

Tous les candidats et candidates UNSA ont signé une charte de déontologie

Pour un fonctionnement démocratique : toutes les décisions seront prises collectivement par l'ensemble des mandatés.

Pour des élus engagés : toutes les heures de délégation seront effectuées au service des salariés.



Liste CE

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Laurent TONNELIER	Jérôme LAURENCIG
Pascal GOUPY	Franck JACQUEMAIN
Dominique DUMOITIER	Sébastien DERVAUX
Jean-Yves SCHMIT	Olivier BEUDOIR
Adeline PILARD	Kaci DJADEL
Catherine BRETON	Mohamed BAHASSOU
Mickaël HENRYON	Patrick FORTIER
Dominique D'ORCHYMONT	Lionel MATHIEU

Liste DP

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Marc TINANT	Gilles FRANCOIS
Charly DECARAUX	Jérôme BOULANGER
Brice VUIBERT	Jean-Claude LE BORGNE
Stéphane LORET	Sébastien CHARLES
Thierry POULFORT	Erick NOIZET
Thierry SCHMITT	Philippe NOTTE
William MARCHE	Patrick LUCY
Yannick BONNA	Jean-Pierre CORNIL
Denis BOUTON	Philippe LEMAIRE
Fabien MARCUZZI	Laurence OTHELET
Fabrice VERITA	Arnaud GOSSUIN
Jean-Pierre CERVELLERA	Franck MASSON
Jean-Brice HUMBERT	Pascal BAUDEMONT
Gauthier ALEXANDRE	Xavier Becquet
Jean-Loup MANY	Eric MAQUIN

Le CE à points : simple, équitable, transparent

Selon sa classification, chacun connaît à l'avance le montant garanti auquel il a droit. Il peut commander librement des chèques vacances, culture et cadeaux, billets de spectacles, tickets de cinéma ou choisir de faire financer ses vacances, ses activités sportives et culturelles, licence de sport, permis de chasse.

- pas besoin d'avancer la totalité pour bénéficier de ses droits,
- pas besoin d'épargner pour bénéficier des prestations du meilleur des CE,
- les règles sont immuables, la gestion optimisée permet d'augmenter chaque année le montant restitué aux personnels.

Vos candidats UNSA s'engagent à :

- vous consulter pour adapter le CE à points aux profils des personnels de PCA Charleville et à l'enveloppe financière définitive, pour que chacun puisse profiter au mieux de cet avantage,
- vous faire profiter des tarifs déjà négociés pour les prestations des CE précédents : d'où un bénéfice immédiat,
- vous répercuter les conditions préférentielles obtenues par l'UNSA-PSA chez différents prestataires dans le domaine des loisirs et de la culture, utilisables sans limitation au-delà des subventions du CE.

**Pour un CE équitable et performant, une seule solution :
donner la majorité à l'UNSA !**

LE CE à points donne droit à

Statut	Compte points
Cadre	170 €
TAM/Ouvrier	200 €

Ces sommes sont calculées
sur un exemple de budget 2013

Chèques
Vacances
200€) 140 € à la charge du salarié et 60 €
à déduire du compte points

Ticket piscine
Théâtre
Patinoire
Cinéma
Billetterie) 30%* financés par vos points
Exemple : pour une place à 10 €,
7 € sont à la charge du salarié et 3 €
sont à déduire de son compte points

Licence de sport
Voyage
Bricolage
Permis de chasse
Loisirs) 60%* financés par vos points
Exemple : pour un achat de 10 €,
4 € sont à la charge du salarié
et 6 € sont à déduire de son
compte points

*Le pourcentage de participation du CE est légiféré par l'URSSAF

Explication de la réserve points :

Exemple d'un ouvrier avec 200 € annuels :

- Si celui-ci utilise 140 € dans l'année, les 60 € restants seront basculés dans le budget global de l'année suivante.
- S'il consomme ses 200 € avant la fin de l'année, il pourra toujours profiter des prestations CE au prix affiché.